



Demission du association loi 1901

Par **22pirouettes**, le **09/01/2015** à **13:26**

Bonjourrnle président de notre association (club de pétanque)rna démissionné d'une façon particulière le 3 janvier.rnJe vous explique: il a fait part oralement de sa décision à un membre du conseil d'administration en lui disant de l'annoncer à tous les participants présent le jour ou nous pratiquons notre loisir cet à dire le samedi et le mercredi .La nouvelle a donc été annoncée le 7 janvier.rnl'assemblée générale avait été faite peux de temps avant le 7 décembre 2014 avec un renouvellement de bureau (changement de trésorier et de secrétaire et entrée dans le conseil d'administration de 5 nouveaux membres.rnMa question quelles sont les obligations du président démissionnaire,les statuts ne disent rien à ce sujet.rnUn adhérent compétent est prés à accepter le poste de président, mais veut que tout soit fait correctement avant par le président démissionnaire.rn Merci de nous éclairer rnBonne journée [smile7]

Par **22pirouettes**, le **10/01/2015** à **21:48**

BonjourrnPersonne pour nous aider?rnBonne soirée